

Feuille de renseignements

Demande de trousse de mortinaissance, nouveau document commémoratif et offre de mesures de soutien et de ressources

Cette feuille de renseignements est destinée aux parents éprouvés par la perte d'un nourrisson. Elle contient de l'information sur le nouveau formulaire de demande de trousse de mortinaissance ainsi que sur les mesures de soutien et les ressources offertes en cette période difficile.

En Ontario, une mortinaissance est la perte d'un nourrisson après 20 semaines de grossesse ou à un poids supérieur à 500 grammes.

Services offerts et programmes de soutien par les pairs

Les familles en deuil peuvent trouver du réconfort en échangeant avec d'autres qui ont aussi vécu la perte d'un bébé. Le réseau PAIL (Pregnancy and Infant Loss) offre un programme de soutien par les pairs à toutes les familles ontariennes, sans frais, partout dans la province. Le soutien peut être apporté en ligne, par téléphone ou en personne. Des services d'interprétation dans une autre langue que l'anglais sont offerts sur demande.

Le réseau PAIL fournit également des ressources aux familles et aux communautés touchées, ainsi qu'aux professionnels, afin de favoriser une meilleure compréhension des besoins des parents endeuillés.

Que contient une trousse de mortinaissance?

Certains documents sont transmis aux parents lorsqu'une mortinaissance est enregistrée en Ontario.

Ces documents, facultatifs, peuvent être commandés ensemble ou individuellement, sans frais.

Une trousse de mortinaissance, offerte sur demande et sans frais aux familles, contient quatre documents, soit :

- un document commémoratif;
- une copie certifiée conforme de l'acte d'enregistrement d'une mortinaissance;
- une copie certifiée conforme de l'acte d'enregistrement d'une mortinaissance incluant des renseignements médicaux;
- une lettre de demande de recherche relative à une mortinaissance.

Le document commémoratif, non juridique, est utilisé à des fins de commémoration seulement. La copie certifiée conforme de l'acte d'enregistrement d'une mortinaissance survenue en Ontario peut être utilisée pour bénéficier de programmes et de services. Ces documents ne sont fournis qu'aux parents, ou au parent, dont le nom figure sur l'acte d'enregistrement d'une mortinaissance.

Pour en savoir davantage sur le contenu de chacun des quatre documents et sur les personnes qui peuvent obtenir ceux-ci, veuillez consulter la page [Ontario.ca/Dossierdemortinatalité](https://ontario.ca/Dossierdemortinatalité).

Quand demander la recherche d'un acte d'enregistrement d'une mortinaissance?

L'envoi d'une lettre de demande de recherche est souvent recommandé aux personnes désireuses de vérifier si une mortinaissance a été enregistrée. Vous trouverez une telle lettre dans la trousse de mortinaissance. Vous pouvez l'utiliser afin de confirmer l'enregistrement d'une mortinaissance. Le cas échéant, il est important d'indiquer le motif.

Veuillez noter que, avant 1944, une mortinaissance survenue en Ontario était souvent enregistrée comme un décès ou une naissance, ou les deux. Il n'était pas encore possible d'enregistrer une mortinaissance en soi.

Comment puis-je obtenir une trousse de mortinaissance?

Vous pouvez demander une trousse de mortinaissance en ligne ou par la poste. Seuls les parents, ou le parent, dont le nom figure sur l'acte d'enregistrement de la mortinaissance peuvent demander un document commémoratif ou une copie certifiée conforme de l'acte d'enregistrement (avec ou sans renseignements médicaux). Veuillez consulter les directives fournies aux points 1 et 2 dans le formulaire de demande de trousse de mortinaissance pour obtenir de plus amples renseignements.

En ligne

L'obtention d'une trousse de mortinaissance en ligne est un processus en deux étapes :

- Étape 1 – Téléchargez, remplissez et sauvegardez le [formulaire de demande de trousse de mortinaissance](#).
 - Si vous agissez au nom des parents, ou d'un parent, entrez les renseignements vous concernant en tant que demandeur dans ce formulaire – à ne pas confondre avec les renseignements concernant les parents ou le parent.
- Étape 2 – Téléversez votre formulaire de demande de trousse de mortinaissance rempli en ligne dans la section **Demande de services de certificat sans paiement**, à l'adresse suivante : www.ontario.ca/fr/page/transmettre-une-demande-au-bureau-du-registraire-general
 - Téléversez le formulaire de demande dûment rempli (trousse de mortinaissance) dans la partie 4 du formulaire PDF accessible à l'adresse susmentionnée.

Par la poste

Vous pouvez soumettre votre formulaire de demande dûment rempli par la poste à :

Service Ontario
Bureau du registraire général de l'état civil
À l'attention de : Chef de la prestation des services
189, chemin Red River, C.P. 4600
Thunder Bay (Ontario) P7B 6L8

Coût et livraison

Le délai de traitement d'une demande de trousse de mortinaissance est d'environ six à huit semaines, plus la livraison. En raison de la nature des demandes de ce type, la localisation de certains documents peut prendre plus de temps.

Le gouvernement de l'Ontario ne prélève plus de frais pour des documents liés à une mortinaissance depuis le 15 octobre 2024, ce qui facilite le processus pour les familles.